NEMOURS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Exposé pour le Conseil Municipal du 11 décembre 2025

SOMMAIRE

PRÉAMBULE p. 3

CONTEXTE GÉNÉRAL

I. Contexte économique international p.4
II. Contexte économique zone euro p.5
III. Contexte macroéconomique national p.5
IV. Le projet de loi de finances pour 2026 p.7
V. Les dispositions spécifiques aux collectivités locales du projet de loi de finances pour 2026 p.8
VI. Les engagements de l'équipe municipale p.9

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

Analyse Rétrospective 2021-2025 et Orientations 2026 p.10
1. La Section de fonctionnement p.10
 - 1.1 Rétrospective 2021 - 2025
 - 1.2 Orientation 2026
2. La Section d'investissement p.16
 - 2.1 Rétrospective 2021 - 2025
 - 2.2 Bilan 2025
 - 2.3 Orientation 2026
3. Vue d'ensemble 2023-2026 p.19

ELEMENTS D'ANALYSES FINANCIERES

1. Les Ratios budgétaires p.21
2. La masse salariale p.21
 - 2.1 Evolution des charges de personnel 2022 - 2025
 - 2.2 Les charges de personnel - Bilan 2025
 - 2.3 Les charges de personnel - Orientation 2026

3. La dette communale p.24
 - 3.1 Répartition en capital et intérêts
 - 3.2 Structure de la dette
 - 3.3 Profil d'extinction de dette
 - 3.4 Evolution du besoin de financement

4. Les dotations p.28
 - 4.1 Dotation Forfaitaire
 - 4.2 Attribution de compensation
 - 4.3 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
 - 4.4 Fonds de Solidarité Ile-de-France
 - 4.5 Dotation Solidarité urbaine
 - 4.6 Bilan des dotations

5. La fiscalité locale p.30
 5.1 Les taux communaux actuels
 5.2 Les Bases locales
 5.3 Orientations 2026

6. Les épargnes de la ville 2023-2026 p.32
 6.1 Présentation des épargnes
 6.2 Situation des épargnes en 2025
 6.3 L'évolution des épargnes sur la période 2023 - 2026

CONCLUSION

PRÉAMBULE

Le **Rapport d'Orientations Budgétaires** (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions Modificatives. La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du Compte Financier Unique.

Le rapport doit être présenté **dans les dix semaines précédant l'examen du Budget Primitif**.
Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville. Il doit permettre une vision précise des finances de la Ville et des orientations poursuivies.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et donc substituer le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus, dans les EPCI et syndicats mixtes ayant une telle commune dans leurs membres, dans les départements et les régions.

La loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 présente les grandes orientations et la trajectoire à suivre pour toutes les collectivités et leurs groupements concernés par un débat d'orientation budgétaire.

Il est ainsi spécifié à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales que : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, Le maire présente au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Le ROB comporte notamment :

- Des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national, les orientations budgétaires de l'Etat concernant les collectivités locales etc.,
- Une analyse de la situation financière de la collectivité,
- Les perspectives pour l'année concernée.

CONTEXTE GÉNÉRAL

I. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'économie mondiale est confrontée à des vents contraires liés aux tensions commerciales

La croissance mondiale ralentit, sous l'effet d'une forte augmentation des barrières commerciales et d'une incertitude politique accrue liée aux politiques économiques mondiales. Elle devrait fléchir à 2,3 % en 2025 — soit une révision à la baisse significative par rapport aux projections précédentes — avant une reprise timide en 2026-27. La croissance pourrait être plus faible qu'anticipé en cas d'escalade des restrictions commerciales ou de persistance de l'incertitude liée aux politiques économiques mondiales. Parmi les risques baissiers figurent également une croissance plus faible que prévu dans les grandes économies, une aggravation des conflits et la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes. Des efforts multilatéraux sont nécessaires pour promouvoir un environnement prévisible et transparent, propice à la résolution des tensions commerciales. Les décideurs publics doivent maintenir l'inflation sous contrôle et consolider leur situation budgétaire, tout en engageant des réformes qui renforcent la qualité des institutions, stimulent l'investissement privé et améliorent le capital humain ainsi que le fonctionnement du marché du travail.

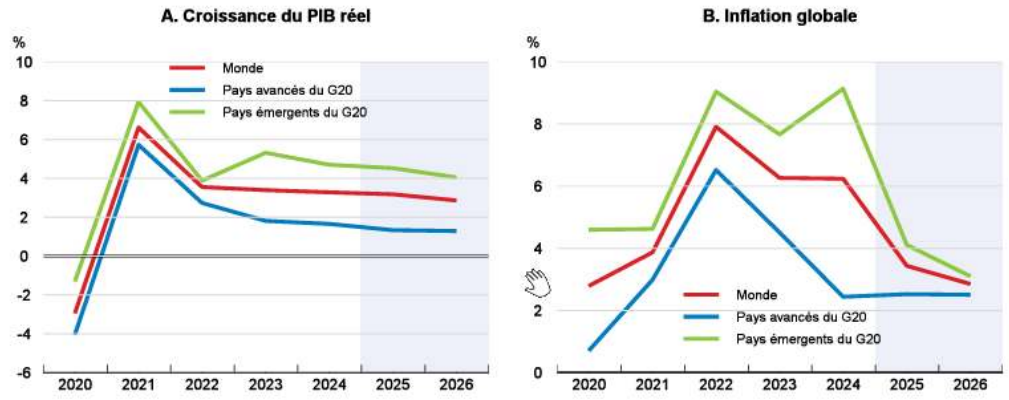
(Source : banquemondiale.org)

Trouver le juste équilibre en période d'incertitude

La croissance du PIB mondial devrait passer de 3.3 % en 2024 à 3.2 % en 2025, puis 2.9 % en 2026, à mesure que les effets d'anticipation vont prendre fin, et que le relèvement des droits de douane et la persistance d'une forte incertitude liée à l'action publique pèseront sur l'investissement et les échanges.

L'inflation devrait ralentir dans la plupart des économies du G20 en raison du fléchissement de la croissance économique et de l'atténuation des tensions sur le marché du travail. Dans les économies du G20, l'inflation globale devrait ainsi reculer, de 3.4 % en 2025 à 2.9 % en 2026, et dans les économies avancées de ce groupe, l'inflation sous-jacente devrait dans l'ensemble rester stable, s'établissant à 2.6 % en 2025 et 2.5 % en 2026.

Graphique 8. La croissance économique devrait fléchir dans les économies du G20



Source : Base de données des Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, n° 118 ; et calculs de l'OCDE.

II. CONTEXTE ECONOMIQUE DE LA ZONE EURO

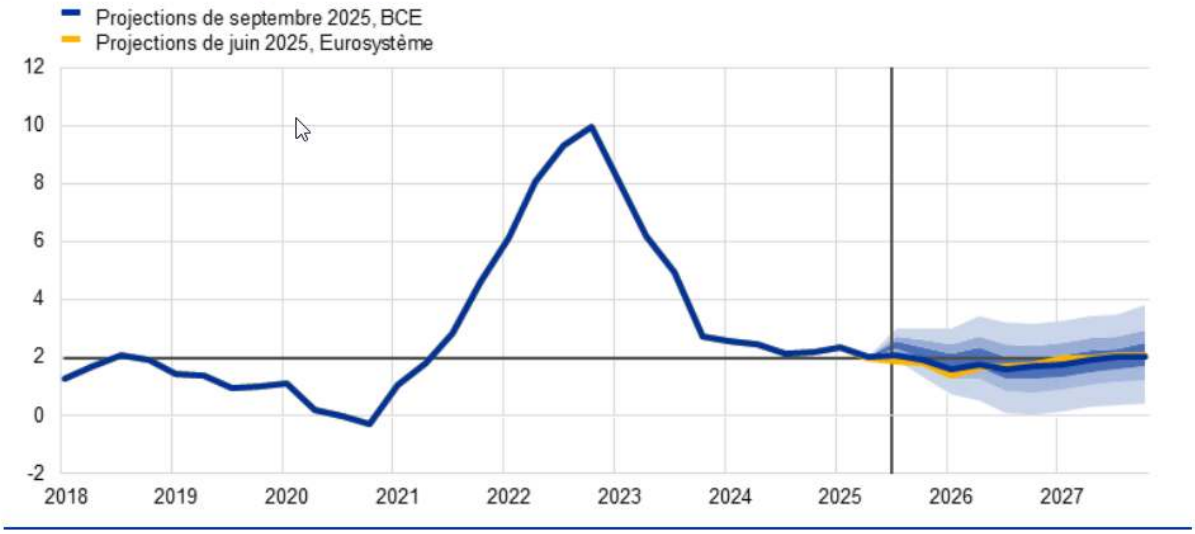
La guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine et l'aggravation des tensions commerciales continuent d'exercer un effet de freinage sur l'économie en Europe. Malgré les mesures énergiques prises par les pouvoirs publics pour faire face aux chocs extérieurs, les perspectives à court terme sont assombries par une forte incertitude. La désinflation progresse, mais la politique monétaire devrait demeurer vigilante. La politique budgétaire doit dégager des marges de manœuvre pour répondre aux nouveaux besoins de dépenses, notamment dans le domaine de la défense.

(Source : Perspectives économiques de l'OCDE)

L'inflation totale devrait s'établir en moyenne à 2,1 % en 2025 et à 1,7 % en 2026, avant de se redresser à 1,9 % en 2027. La trajectoire au premier semestre 2026 serait fortement influencée par les effets de base relatifs à la composante énergie, qui permettent d'expliquer la baisse initiale à 1,6 % au premier trimestre suivie par un rebond au deuxième trimestre.

Hausse des prix mesurée par l'IPCH dans la zone euro

(variations annuelles en pourcentage)



(Source : Banque Centrale Européenne)

III. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE NATIONAL

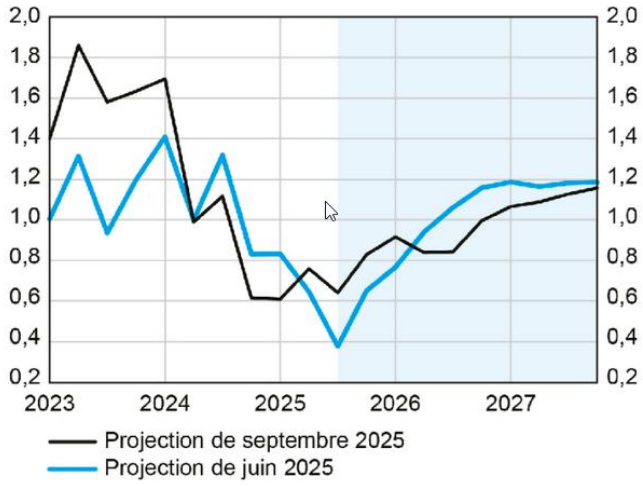
Une croissance positive mais modérée en 2025 avant un raffermissement en 2026-2027

Dans un contexte national par contre plus incertain à la suite du rejet du vote de confiance, les projections retiennent la convention d'une politique budgétaire, qui permettraient d'atteindre un déficit de 5,4 % du PIB en 2025 et un ajustement structurel primaire de 0,6 % du PIB en 2026 et de 0,4 % en 2027. Une moindre consolidation budgétaire n'entraînerait cependant pas pour autant un

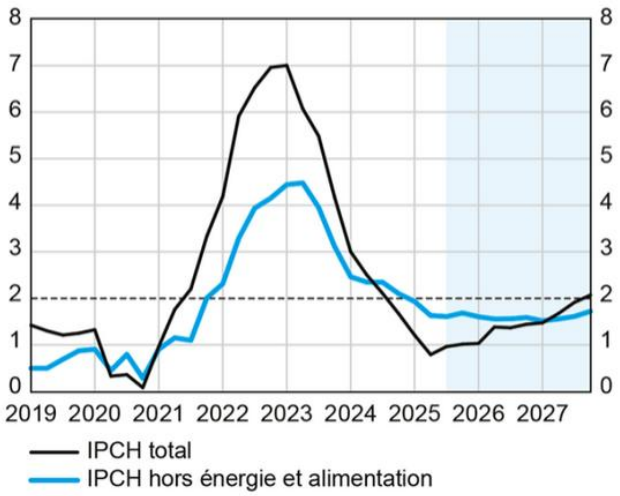
surcroît de croissance, car l'incertitude fiscale prolongée se traduirait par des comportements plus attentistes des ménages et des entreprises.

Sur l'ensemble de l'année 2025, la croissance s'établirait à 0,7 %. Elle augmenterait ensuite modérément pour atteindre 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, tirée par un raffermissement de la consommation des ménages et une reprise de l'investissement privé, tandis que la contribution du commerce extérieur serait quasi nulle sur ces deux années.

Croissance du PIB réel



Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



(Source : Banque de France)

IV. LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 *(au 10/11/2025)*

A la vue du contexte législatif actuel, ces instructions ci-dessous reflète le projet de loi de finances 2026 à la date d'élaboration de ce rapport. Ce ROB est construit et présenté sous réserve des dispositions finales de la loi de finances votée pour 2026.

Le projet de loi de finances pour 2026

Le PLF 2026 vise à concilier le triple objectif de financer des priorités stratégiques du pays, de préserver son modèle social et de restaurer des marges de manœuvre budgétaires, en particulier pour être en capacité de faire face à d'éventuelles prochaines crises.

En 2026, le solde public atteindrait −4,7 % du PIB, en amélioration de +0,6 point de PIB par rapport à 2025

Ce plan d'action doit permettre de ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026 et à moins de 3 % en 2029, comme s'y est engagé le Gouvernement auprès des Français et des partenaires européens. L'ajustement budgétaire proposé pour 2026 repose prioritairement sur la maîtrise des dépenses publiques, qui représente deux tiers de l'effort total.

Un État qui maîtrise sa dépense tout en poursuivant le financement des dépenses prioritaires

En retranchant des dépenses très rigides, comme la charge de la dette et l'effort supplémentaire de réarmement, les dépenses des ministères baisseront de nouveau en valeur en 2026. Cela correspond à un effort majeur de maîtrise des dépenses du budget de l'État, dont celles affectées au financement des opérateurs et des agences.

Un impératif de redressement des comptes sociaux pour préserver notre modèle social et faire face au défi démographique

Ce budget et le projet de loi de financement de la sécurité sociale proposent de poursuivre le rétablissement des comptes de la Sécurité sociale en visant un déficit de 17,5 Md€, avec pour objectif un retour à l'équilibre en 2029. Les recettes marqueraient une progression de 2,5 % en 2026 (+ 16,3 Md€), tandis que la progression des dépenses serait contenue à +1,6 % (+ 10,8 Md€). L'objectif national de dépenses d'assurance-maladie pour 2026 s'établirait à 270,4 Md€, en hausse de 4,3 Md€ (soit +1,6 %) par rapport à 2025.

Pour l'heure, le projet de budget 2026 ambitionne de redresser les comptes publics par :

- **des hausses de recettes fiscales**, en particulier par un effort supplémentaire des contribuables les plus aisés à hauteur de 6,5 milliards d'euros (Md€) et par la suppression de 23 niches fiscales pour un gain d'environ 5 Md€ (la France en compte actuellement 474 pour un coût total de 85,1 Md€) ;
- **une baisse des dépenses de l'État, hors Défense nationale,** qui représente deux tiers de l'effort budgétaire total.

Le gouvernement table en 2026 sur des prévisions de croissance de 1% (après 0,7% en 2025) et d'inflation de 1,3% (contre 1,1% cette année). Il projette de **ramener le déficit public à 4,7% du PIB en 2026** (après 5,4% en 2025 et 5,8% en 2024) et sous les 3% en 2029. La part de la **dette publique** atteindrait **quasiment 118% du PIB** (+2 points par rapport à 2025).

(Source : Projet de loi de finances – Ministère du budget et des comptes publics)

V. LES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX COLLECTIVITES LOCALES DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026

Le PLF 2026, présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025, confirme que les collectivités territoriales seront appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques, avec un coût estimé à 4,6 milliards d'euros mais ce montant ne prend pas en compte l'ensemble des charges supplémentaires ou de diminutions de moyens imposées aux collectivités. Les collectivités, et singulièrement le bloc communal, sont une nouvelle fois la variable d'ajustement du budget de l'État, alors même que leurs marges de manœuvre financières sont déjà fortement contraintes.

Restrictions imposées dans le PLF 2026 :

Année 2026 : plus de 7 milliards d'euros à la charge des collectivités locales	**Md€**
Coût des mesures annoncées par le gouvernement (1)	**4,676**
DILICO 2	2
Réduction de la compensation de la baisse des valeurs locatives des établissements industriels	0,789
Resserrement du FCTVA et décalage pour les intercommunalités	0,7
Diminution de la compensation de la taxe professionnelle (DCRTP et FDPTP) au titre des variables d'ajustement	0,527
Baisse du Fonds vert	0,5
Baisse des crédits d'investissement du fonds d'investissement pour les territoires - FIT (DETR/DSIL/DPV)	0,2
Mesure relative à la fraction de TVA déduite de l'inflation	-
DSEC (hausse financée par une baisse de 40M€ au sein des variables)	-0,04
Coût d'autres mesures du PLF ayant également un impact sur les ressources des collectivités locales (non exhaustif) (2)	**1,652**
Gel de la DGF du bloc communal et des départements	0,356
Perte pour les régions du retour à la DGF	0,1
Coupes dans la mission "Outre-mer"	0,623
Baisse des crédits de l'Agence nationale du sport et le Pass'sport	0,151
Baisse des crédits pour l'insertion (ex : maisons pour l'emploi, missions locales)	0,118
Réduction du Fonds économie circulaire	0,1
Réduction de crédits sur les agences de l'eau	0,09
Répercussions de la hausse de la TGAP (augmentation exponentielle jusqu'en 2030)	0,06
Baisse des moyens pour les contrats de ville	0,024
Baisse du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)	0,02
Coupes dans la mission aménagement du territoire (dont FNADT)	0,01
Coût des mesures prévues en PLF initial pour 2026 = (1) + (2)	**6,328**
Augmentation de 3 points des cotisations CNRACL (3)	1,2
Coût des restrictions estimées à ce stade en 2026, y compris mesure CNRACL = (1) + (2) + (3)	**7,528**

(Source : Projet de loi de finances – AMF)

VI. LES ENGAGEMENTS DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Le contexte socio-économique et politique, ainsi que l'effort budgétaire inédit demandé aux collectivités, appellent à une vigilance accrue et à une gestion très rigoureuse des ressources.

C'est dans ce contexte que l'optimisation des moyens existants et la maîtrise des dépenses courantes se sont réaffirmés comme une nécessité pour fixer les orientations budgétaires du budget 2026 de la Ville.

Un cadrage des dépenses de fonctionnement a été réalisé depuis le début de la mandature et se poursuit chaque année. Afin de préserver le service public rendu au Nemouriens, la municipalité a adopté plusieurs lignes directrices d'économies.

Le soutien à la performance environnementale reste prioritaire avec la poursuite d'investissements de rénovation des bâtiments et espaces publics. Ces investissements contribueront à soutenir le développement économique local et la transition écologique.

Le scénario financier prospectif retenu pour 2026 s'articule autour de grandes orientations stratégiques et s'inscrit dans la continuité des actions déployées et des opérations du programme d'investissement.

Les propositions du budget primitif 2026 seront axés notamment sur :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour dégager une épargne brute permettant d'assurer le financement des investissements ;
- Maintenir le taux de la fiscalité pour préserver le pouvoir d'achat des Nemouriens ;
- Continuer le programme d'investissement notamment les programmes de travaux dédiés à la préservation du patrimoine et des bâtiments publics ;
- Poursuivre la redynamisation du centre-ville par le programme Cœur de Ville.

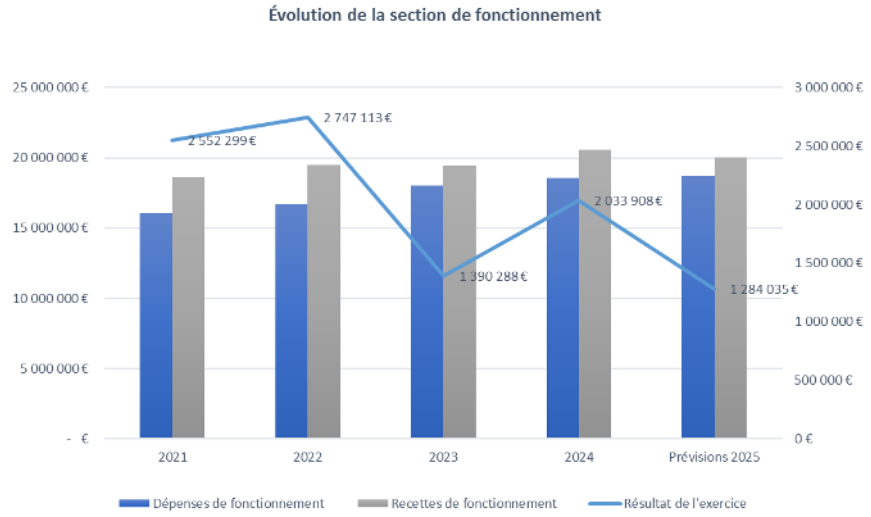
LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2021-2025 ET ORIENTATIONS 2026

1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1.1 Rétrospective 2021 - 2025

Année	Dépenses de fonctionnement	Evolution	Recettes de fonctionnement	Evolution	Résultat de l'exercice
2021	16 049 212 €	4,09%	18 601 511 €	4,85%	2 552 299 €
2022	16 733 568 €	4,26%	19 480 681 €	4,73%	2 747 113 €
2023	18 021 098 €	7,69%	19 411 386 €	-0,36%	1 390 288 €
2024	18 561 159 €	3,00%	20 595 067 €	6,10%	2 033 908 €
Prévisions 2025	18 726 120 €	0,89%	20 010 155 €	-2,84%	1 284 035 €



1.2 Les grandes Orientations 2026

Les orientations budgétaires s'inscrivent avec une incertitude forte concernant l'impact du projet de loi de finances sur les équilibres financiers de la Ville.

Afin de garantir un taux d'épargne convenable pour la Ville, un cadrage volontariste sur les dépenses de fonctionnement a été réalisé une nouvelle fois pour l'élaboration du budget 2026. Si le budget 2024 avait été très fortement impacté par une hausse des prix sans précédent des dépenses d'énergie, le budget 2025 a bénéficié des effets de la baisse observée ces derniers mois sur ces postes de dépenses, permettant de diminuer les inscriptions de crédit sur le budget 2026.

a) Dépenses de fonctionnement

❖ Les charges à caractère général

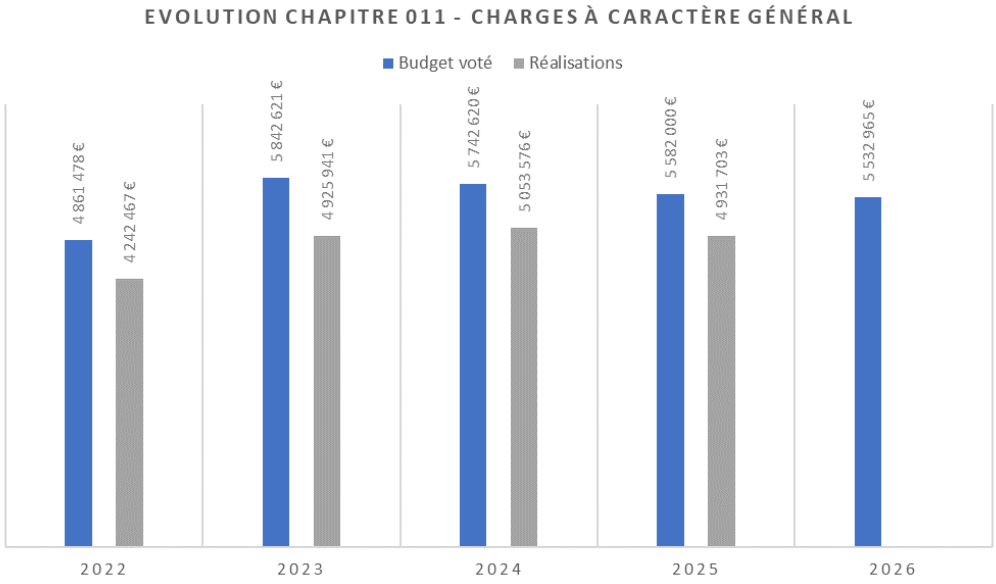
Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement courant des services de la collectivité.

Dans la continuité des efforts de gestion des dernières années, la contrôle du chapitre 011 reste indispensable pour la maitrise des dépenses de fonctionnement. La gestion et la maitrise des charges à caractère général constituent un enjeu essentiel pour la santé financière de la ville. Ces charges représentent une part importante des dépenses de fonctionnement, et leur pilotage rigoureux permet de préserver une capacité d'investissement et l'équilibre budgétaire.

Principales variations 2026 :

Il est constaté une augmentation de certains postes de dépenses, notamment liés aux activités des services tels que la cuisine centrale pour l'approvisionnement en denrées alimentaires due à l'augmentation des matières premières mais aussi à l'augmentation du nombre de repas confectionné ou les nouveaux crédits inscrits pour la gestion du marché de plein air sur une année complète. Les autres postes de dépenses impactés sont liés, de manière générale, à l'inflation sur les matières premières et aux frais de fonctionnement général de la collectivité (assurance, contrat de prestation par les entreprises, contrat de maintenance, achat de fournitures…) Il est précisé que ces activités supplémentaires génèrent également l'inscription de recettes supplémentaires au budget. *(Restauration scolaire et marché de plein air)*

Malgré les inscriptions supplémentaires demandés par les services qui s'élèvent à + 100 965 €, les mesures adoptées en matière d'économie d'énergie estimées à - 150 000 €, permettent de diminuer les propositions budgétaires sur le budget 2026 de -0.88 % par rapport à 2025 et d'inscrire des crédits à hauteur de 5 532 965 €.



(Prévisions de réalisation 2025 et propositions 2026)

❖ **Les charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 58.65 % des dépenses réelles de fonctionnement sur les propositions budgétaires 2026. En termes d'objectif pour l'année 2026, la ville réaffirme la priorité donnée au pilotage rigoureux de la masse salariale, en préservant le niveau et la qualité du service public pour les Nemouriens.

Pour le budget 2026, elles évoluent de 3.18 %. Cette évolution tient compte des mesures actuelles du projet de loi de finances et tient compte de l'ensemble des mesures de la collectivité.

Les évolutions au niveau national :

- Augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL *(+3 points) ; Cette mesure entraine une croissance des dépenses de personnel estimée à 45 000 €*
- Mise en place de la participation à la mutuelle complémentaire santé et prévoyance : *Cette mesure entraine une croissance des dépenses de personnel estimée à 30 000 €*
- Arrêt du dispositif des contrats aidés

Les mesures appliquées par la collectivité :

- Prévisions des évolutions de carrière des agents (GVT : Glissement Vieillissement Technicité)
- Continuité du plan de formation
- Mise en place du Forfait Mobilité Durable
- Inscriptions supplémentaires pour les frais de remboursement pour les avantages du personnel (frais de garde, chèques cadeaux…)

Les effets mécaniques de la masse salariale : (estimation au 01 janvier 2026)

- Plafond de la sécurité sociale : +2.04 %
- La valeur du SMIC : +1.26 %
- Cotisation CNRACL : + 3 points

❖ **Les autres charges de gestion courante**

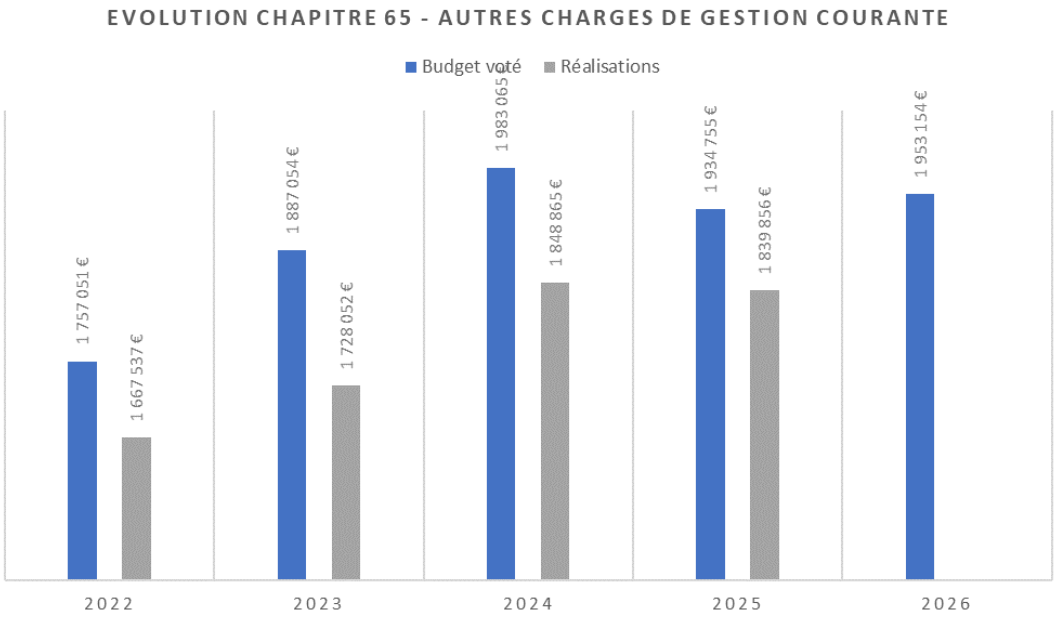
Ce chapitre comprend notamment les subventions aux associations. Elles sont instruites en fin d'année. A ce stade du débat d'orientation budgétaire pour 2026, l'enveloppe 2025 est reconduite et pourra faire l'objet d'un ajustement au budget primitif 2026.

Comme chaque année, l'attribution des subventions aux associations s'effectue au cas par cas, en tenant compte de leur situation financière mais également de leurs projets et des évènements qu'elles impulsent au cours de l'année.

D'autres charges sont inscrites pour la poursuite des actions destinées à accompagner et renforcer l'attractivité des commerces et du centre-ville, notamment par la participation financière pour l'aide au ravalement, aide à l'embellissement, et aides dans le cadre de la politique de l'habitat avec l'opération OPAH-RU.

Les autres dépenses regroupent les contributions obligatoires, dont le SDIS à hauteur de 205 000 €, la subvention d'équilibre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 867 500 € et les indemnités et cotisations des élus à hauteur de 208 800 €.

Les inscriptions budgétaires resteront stables par rapport aux réalisations 2025.



(Prévisions de réalisation 2025 et propositions 2026)

b) - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constituent les ressources régulières d'une collectivité. Elles servent à financer les dépenses courantes de la commune.

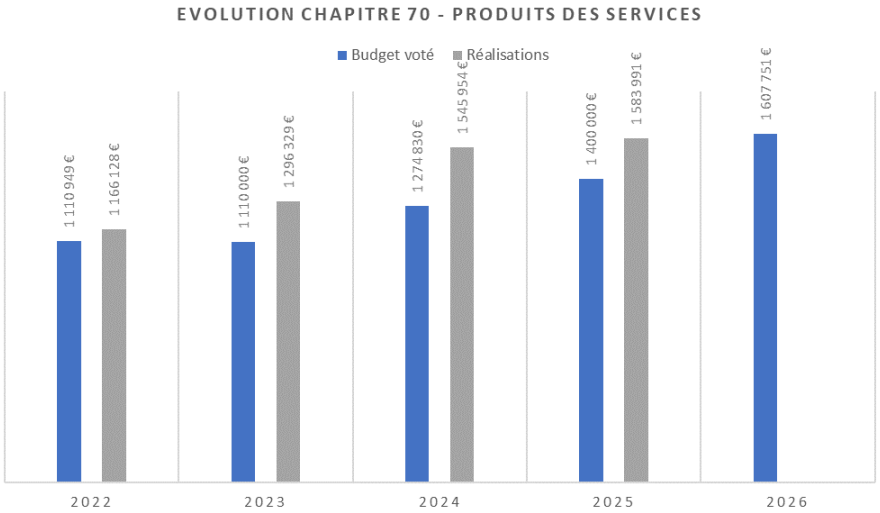
❖ Le produit des services à la population et de gestion courante

Le produit des services à la population représente les recettes liées à l'exploitation des services publics. On retrouve notamment les recettes des activités des services enfance et éducation pour la restauration scolaire, le centre de loisirs et la garderie, le stationnement payant, l'occupation du domaine public et les droits d'entrée dans les équipements culturels.
Cette ressource est variable selon la fréquentation et la politique tarifaire.

Ce chapitre comprend également les recettes liées aux loyers, redevances et conventions pour l'exploitation des bâtiments et site de la ville

La ville dispose aussi des recettes liées aux conventions de prestation de service avec la Communauté de Communes du Pays de Nemours – CCPN et le Centre Communal d'Action Sociale – CCAS.

Les autres recettes de gestion courante sont les remboursements d'assurance, le produit des cessions et les aides de l'Etat pour les contrats aidés *(Dernière année, suspension du dispositif à compter de 2026).*



(Prévisions de réalisation 2025 et propositions 2026)

❖ Produit de la fiscalité directe

Les produits de la fiscalité directe constituent la principale source de recettes de fonctionnement pour les communes. Ils représentent les impôts locaux payés directement par les contribuables au profit de la collectivité.

Les principales composantes de la fiscalité communale regroupent la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaire, la Taxe Foncière bâti et non bâti. En 2026, l'objectif de la municipalité sera de reconduire les taux d'imposition.

A ce stade des orientations budgétaires, la principale incertitude porte, à la date de rédaction du présent rapport, sur le maintien de la revalorisation des bases de fiscalité directe en fonction de l'inflation. Par mesure de prudence, la ville a inscrit une estimation de + 1 % compte tenu de la revalorisation des VLC (valeur locative cadastrale).



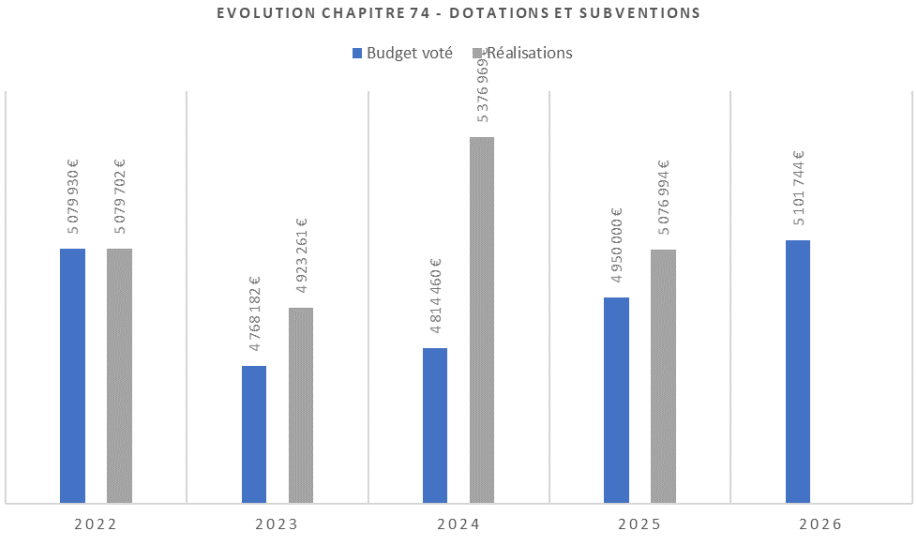
(Prévisions de réalisation 2025 et propositions 2026)

- **Produit de la fiscalité indirecte** (AC, FSRIF, taxe électricité, TLPE, droit de mutation) **et des dotations** *(cf. tableau des dotations p.28)*

En 2026, la dotation de Solidarité Urbaine sera revalorisée à hauteur de 2% alors que les autres dotations restent stables. A noter que la dotation 2025 pour le FSRIF a diminué de 3.14 % soit - 43 952 €.

- **Produit des subventions**

Recettes perçues dans le cadre activités ou des appels à projet déposés par les services sur des dispositifs de financement des différents partenaires.
Pour l'année 2026, la commune sollicitera ces dispositifs qui représentent un équilibre financier essentiel pour le fonctionnement des services. On retrouve les prestations de service versées par la CAF de Seine et Marne pour les activités scolaires, périscolaire et les actions liées à l'animation, la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour les projets d'investissement sur le quartier prioritaire ainsi que les subventions de fonctionnement pour les manifestations culturelles et sportives. (Course la Nemourienne, été culturel, sport santé, action de prévention, contrat local de santé…)

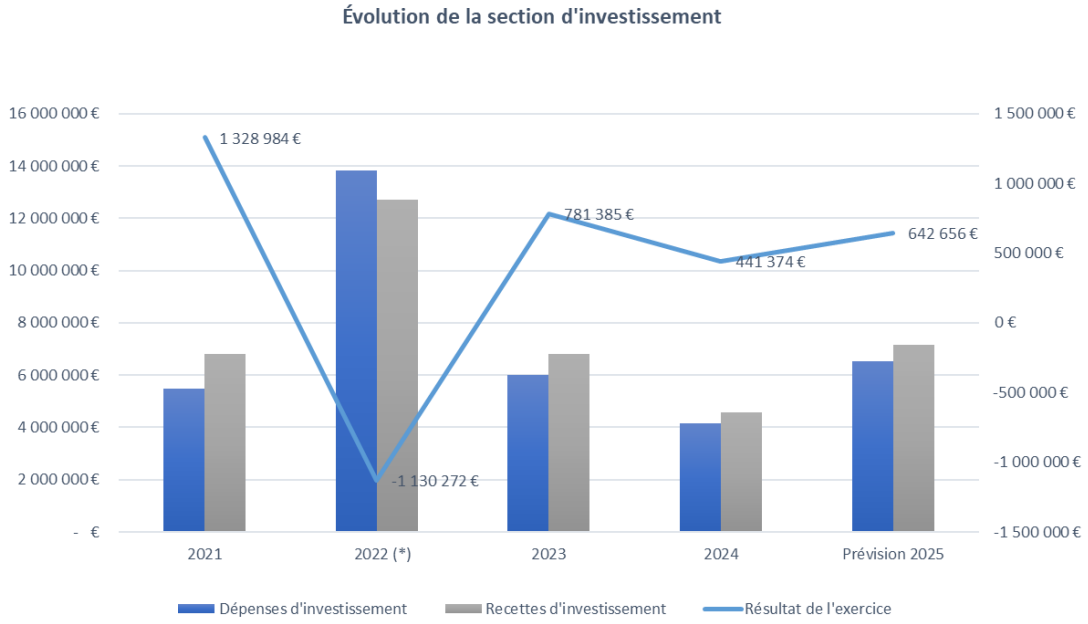


2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1 Rétrospective 2021 - 2025

Année	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement	Résultat de l'exercice
2021	5 487 466 €	6 816 450 €	1 328 984 €
2022 (*)	13 829 189 €	12 698 917 €	-1 130 272 €
2023	6 011 703 €	6 793 088 €	781 385 €
2024	4 147 755 €	4 589 130 €	441 374 €
Prévision 2025	6 518 944 €	7 161 600 €	642 656 €

() Réalisation de l'intégration du transfert en pleine propriété de la SORGEM au titre du rachat des équipements publics à hauteur de 7 865 800 €*



2.2 Bilan pour l'année 2025

La continuité du programme d'investissement traduit la volonté de la municipalité de poursuivre les projets engagés lors du mandat, tout en assurant la cohérence et la stabilité des choix budgétaires. La municipalité a réalisé, pour les plus importantes, les opérations d'investissements suivantes :

❖ Axe pour la Transition Ecologique :

- Finalisation et réception des travaux de rénovation de l'Hôtel de ville (fenêtres, chaudière et éclairage) ;
- Réalisation des travaux à performance énergétique du parc d'éclairage public par installation d'éclairage solaire et led ;
- Installation d'éclairage LED dans les bâtiments publics ;
- Réalisation des travaux de rénovation thermique de la toiture de la Scène du Loing ;
- Démarrage des travaux de confortement du talus de la rue de la Grande Montagne ;
- Travaux de la piste cyclable avenue Jean Moulin.

❖ Axe Programme Cœur de Ville :

- Réalisation des travaux de réhabilitation d'un local commercial en restaurant ;
- Lancement des études pour l'aménagement de la terrasse du Moulin ;
- Continuité des études sur le projet de la Médiathèque.

❖ Axe espace public :

- Installation d'un nouveau city stade au Mont Saint Martin ;
- Rénovation de la cour de l'école J. VERVIN ;
- Les travaux de réfection de voirie.

❖ Axe Patrimoine bâti :

- Continuité des travaux de restauration de l'Eglise Saint Jean Baptiste (finalisation tranche optionnelle 1 et démarrage tranche optionnelle 2) ;
- Travaux de rénovation du Centre Socio-Culturel suite aux émeutes.

2.3 Orientation 2026

a) Dépenses d'investissement

Ce budget s'inscrit dans la continuité du programme d'investissement déjà engagé, afin d'achever les opérations en cours conformément aux orientations du mandat municipal. Le budget s'articulera autour des principaux axes suivants :

❖ Axe Transition Ecologique afin de répondre aux enjeux et aux multiples défis environnementaux. La municipalité engagera les opérations suivantes :

- Finalisation des travaux de rénovation énergétique du parc de l'éclairage public ;
- Continuité des travaux de confortement du talus de la rue de la Grande Montagne ;

❖ Axe Programme Cœur de Ville :

- L'aménagement de la terrasse du Moulin ;
- Lancement de la maitrise d'œuvre du projet de la Médiathèque.

❖ Axe espace public :

- La poursuite des travaux de réfection de voirie ;
- L'extension de la vidéoprotection.

❖ Axe Patrimoine bâti :

- La poursuite des travaux de restauration de l'église Saint Jean Baptiste ;
- Travaux de rénovation de la salle des mariages ;
- La rénovation de logement communaux ;
- Des travaux de rénovation dans les écoles.

b) Recettes d'investissement

Le financement des opérations d'investissement repose sur une combinaison équilibrée de ressources propres et de financements externes. La commune privilégie le recours à l'autofinancement et aux subventions, limitant ainsi l'endettement.

Les projets structurants engagés (rénovation des bâtiments communaux, voirie et équipements publics) s'inscrivent dans une démarche de gestion pluriannuelle maîtrisée, garantissant la soutenabilité financière du programme d'investissement.

La commune dispose de plusieurs leviers pour financer ses opérations d'investissement et sont principalement :

- L'Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement,
- L'affectation des résultats
- Des subventions
- L'amortissement des immobilisations
- Le FCTVA
- Les cessions d'immobilisation
- L'emprunt

Pour l'exercice 2026, cette démarche sera poursuivie et renforcée. Le financement des projets en cours et à venir s'appuiera sur la mobilisation des différents dispositifs de soutien proposés par l'État, la Région et le Département.

À ce titre, la commune sollicitera notamment :

- Les dispositifs de l'État, tels que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et les aides sectorielles en faveur de la transition écologique et énergétique (ex : Fonds Vert) ;
- Les dispositifs régionaux, dans le cadre des contrats territoriaux ou des aides à la rénovation des équipements publics, à la mobilité douce et à l'aménagement durable du territoire ;
- Le soutien du Département, à travers les fonds de concours et subventions d'investissement destinés à accompagner les projets communaux.

Cette recherche de cofinancements, désormais au cœur de la stratégie financière municipale, vise à garantir la réalisation des projets structurants tout en maintenant une gestion budgétaire équilibrée et responsable.

A ce stade des orientations budgétaires, l'ensemble des projets sont financés sur les fonds propres de la collectivité.

3. VUE D'ENSEMBLE 2023-2026

3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	CA Provisoire 2025	Propositions BP 2026
011 - Charges à caractère général	4 925 941,22 €	5 053 575,83 €	4 931 702,50 €	5 532 965 €
012 - Charges de personnel	10 212 130,81 €	10 376 768,18 €	10 862 216,19 €	11 210 500 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 728 052,03 €	1 848 864,79 €	1 839 855,66 €	1 953 154 €
Total des Dépenses de Gestion Courante	**16 866 124,06 €**	**17 279 208,80 €**	**17 633 774,35 €**	**18 696 619 €**
66 - Charges financières	518 816,68 €	488 656,66 €	397 899,48 €	393 753 €
67 - Charges exceptionnelles	150,00 €	7 126,19 €	543,60 €	5 000 €
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	7 596,00 €	23,41 €	7 517,40 €	20 000 €
Total des Dépenses réelles (a)	**17 392 686,74 €**	**17 775 015,06 €**	**18 039 734,83 €**	**19 115 371 €**
042 – Amortissement et sorti du matériel ou des terrains	628 411,15 €	786 144,19 €	686 385,08 €	700 000 €
023 - Virement à la section d'investissement (1)				1 714 629 €
Total des Dépenses d'Ordre (b)	**628 411,15 €**	**786 144,19 €**	**686 385,08 €**	**2 414 629 €**
TOTAL GÉNÉRAL (a+b)	**18 021 097,89 €**	**18 561 159,25 €**	**18 726 119,91 €**	**21 530 000 €**

(1) Chapitre sans mouvement d'opération comptable - aucune réalisation, uniquement des prévisions

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	CA 2024	CA Provisoire 2025	Propositions BP 2026
013 - Atténuations des charges	224 430,46 €	75 878,19 €	138 412,70 €	100 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 296 328,97 €	1 545 953,98 €	1 583 991,49 €	1 607 750 €
73 - Impôts et taxes	12 568 087,25 €	12 712 382,66 €	12 640 438,07 €	12 766 840 €
74 - Dotations et participations	4 923 261,48 €	5 376 969,14 €	5 076 993,76 €	5 102 409 €
75 - Autres produits de gestion courante	287 718,07 €	675 064,56 €	400 878,68 €	350 000 €
77 - Produits exceptionnels	111 304,38 €	205 000,00 €	158 324,00 €	- €
Total Recettes de Gestion Courante	**19 411 130,61 €**	**20 591 248,53 €**	**19 999 038,70 €**	**19 927 000 €**
78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	3 818,33 €	- €	20 000 €
Total des Recettes réelles	**19 411 130,61 €**	**20 595 066,86 €**	**19 999 038,70 €**	**19 947 000 €**
042 - Amortissement	255,00 €	- €	11 115,99 €	12 000 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 780 575,00 €	878 054,00 €	1 736 603,00 €	1 571 000 €
Total des Recettes d'Ordre	**1 780 830,00 €**	**878 054,00 €**	**1 747 718,99 €**	**1 583 000 €**
TOTAL GÉNÉRAL	**21 191 960,61 €**	**21 473 120,86 €**	**21 746 757,69 €**	**21 530 000 €**

3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	CA Provisoire 2025	Propositions BP 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 315 301,91 €	1 324 191,29 €	1 340 058,14 €	1 383 999 €
20 - Immobilisations incorporelles	118 164,14 €	174 984,04 €	121 296,62 €	178 954 €
204 - Subventions d'équipement versées	11 086,60 €	21 796,74 €	198 277,00 €	175 000 €
21 - Immobilisations corporelles	2 473 053,45 €	1 799 159,85 €	3 377 491,52 €	2 158 311 €
23 - Immobilisations en cours	1 816 098,43 €	827 623,45 €	1 220 704,61 €	840 000 €
Total Dépenses réelles d'investissement	**5 733 704,53 €**	**4 147 755,37 €**	**6 257 827,89 €**	**4 736 264 €**
040 - Opérations d'ordre	255,00 €		11 115,99 €	10 000 €
041 - Opérations patrimoniales	277 743,07 €		250 000,00 €	250 000 €
Total Dépenses d'ordre	**277 998,07 €**	**- €**	**261 115,99 €**	**260 000 €**
001 - Solde d'éxécution de la section d'investissement (Déficit)	2 787 652,00 €	2 006 266,56 €	1 499 933,00 €	939 318 €
Total Dépenses	**8 799 354,60 €**	**6 154 021,93 €**	**8 018 876,88 €**	**5 935 582 €**
Reste à réaliser				1 915 153 €
Total dépenses d'investissement	**8 799 354,60 €**	**6 154 021,93 €**	**8 018 876,88 €**	**7 850 735 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2023	CA 2024	CA Provisoire 2025	Propositions BP 2026
10 - Dotations, fonds divers et réserves	760 906,24 €	722 146,03 €	425 933,90 €	695 000 €
1068 - Affectation du résultat de fonctionnement	3 328 500,01 €	2 292 808,28 €	1 395 314,75 €	1 449 638 €
13 - Subventions d'investissement	1 792 747,24 €	651 266,62 €	2 220 918,88 €	1 632 299 €
16 - Emprunts et dettes assimilées (Cautions)	4 780,00 €	100 210,00 €	2 207 204,05 €	5 000 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	36 554,67 €	- €	- €
024 – Produits des cessions	- €	- €	- €	- €
Total Recettes réelles d'investissement	**5 886 933,49 €**	**3 802 985,60 €**	**6 249 371,58 €**	**3 781 937 €**
040 - Opérations d'ordre	628 411,15 €	786 144,19 €	662 228,08 €	700 000 €
041 - Opérations patrimoniales	277 743,07 €	- €	250 000,00 €	250 000 €
021 – Virement de la section de fonctionnement				1 713 965 €
Total Recettes d'ordre	**906 154,22 €**	**786 144,19 €**	**912 228,08 €**	**2 663 965 €**
Total Recettes	**6 793 087,71 €**	**4 589 129,79 €**	**7 161 599,66 €**	**6 445 902 €**
Reste à réaliser				1 404 834 €
Total dépenses d'investissement	**6 793 087,71 €**	**4 589 129,79 €**	**7 161 599,66 €**	**7 850 735 €**

ÉLÉMENTS D'ANALYSES FINANCIERES

1. LES RATIOS BUDGETAIRES

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République :

Ratio par habitant	Euros par habitant 2022	Euros par habitant 2023	Euros par habitant 2024	Euros par habitant 2025 *(Prévisions)*	Moyenne de la strate - 2023	Moyenne de la strate (Région Ile-de-France) 2023
Dépenses réelles de fonctionnement	1 227	1 327	1 333	1 360	1204	1310
Produit des impositions directes	581	604	601	953	962	1065
Recettes réelles de fonctionnement	1 443	1 481	1 544	1 508	1415	1507
Dépenses d'équipement brut	301	336	210	372	364	381
Encours de la dette	1 149	1 158	948	905	820	822
Dotation globale de fonctionnement	313	319	326	336	-	-
Ratio en pourcentage						
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	60,60%	58,72%	58,38%	60,21%	58,09%	61,30%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,48%	96,38%	92,73%	96,90%	91,20%	92,50%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20,90%	22,71%	13,60%	24,70%	25,70%	25,30%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	79,65%	78,21%	61,39%	60,03%	57,90%	54,50%

(Source : DGCL – Les finances des communes 2023)

2. LA MASSE SALARIALE

2.1 – Evolution des charges de personnel de 2022 à 2025

Désignation	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Provisoire
Total général des dépenses de fonctionnement	**16 733 568,05 €**	**18 021 097,89 €**	**18 561 159,25 €**	**18 726 119,91 €**
Opérations d'ordre	526 118,65 €	628 411,15 €	786 144,19 €	686 385,08 €
Base de calcul pour déterminer le ratio	**16 207 449,40 €**	**17 392 686,74 €**	**17 775 015,06 €**	**18 039 734,83 €**
Charges de personnel	9 810 826,00 €	10 212 130,81 €	10 376 768,18 €	10 862 216,19 €
Taux d'évolution de personnel / année	5,80%	4,09%	1,61%	4,68%
Ratio : Charge de personnel/base de calcul	**60,53%**	**58,72%**	**58,38%**	**60,21%**
Pour information, inscritption au BP chap.012	*9 861 762,00 €*	*10 458 730,00 €*	*10 608 740,00 €*	*10 865 000,00 €*

2.2 - Les charges de personnel – Bilan 2025

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de la collectivité : 60.21% en 2025, en hausse de 1.83 % par rapport à 2024.

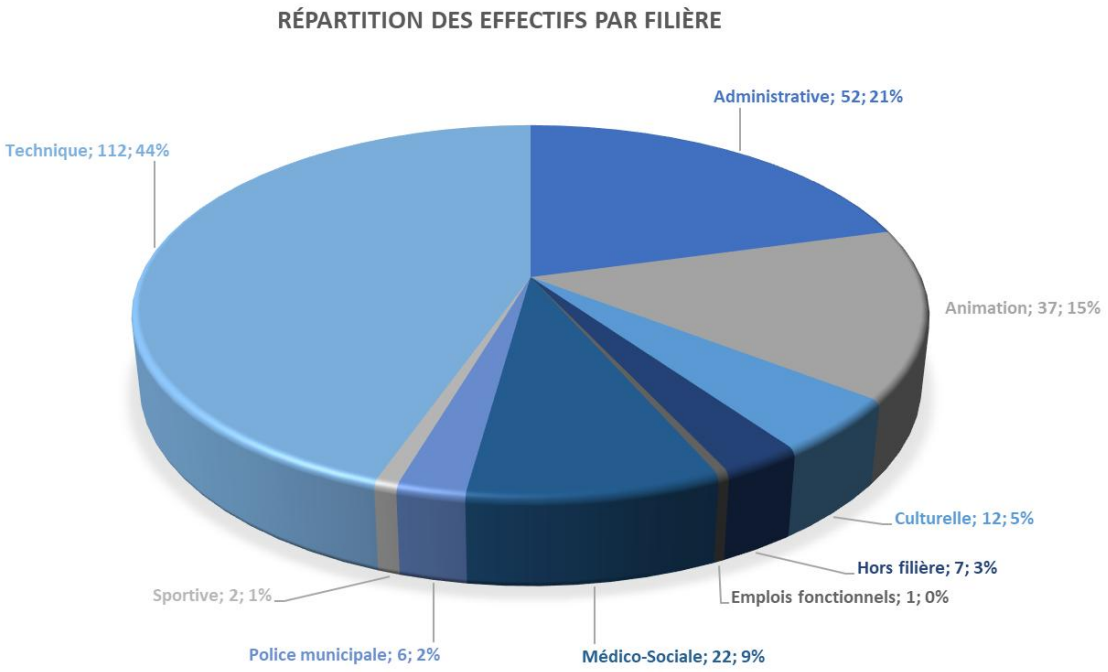
Tableau des effectifs :

Effectifs au 30/11/2025	Titulaires	Contractuels	Total emplois
Emplois Permanents	149	102	251

Les emplois sont précisés au tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité (art. L2313-1 du CGCT), **soit 251 postes au 30/11/2025 contre 249 postes au 30/11/2024.** Au cours de l'année 2025, 2 créations de poste ont été voté pour un poste de commis de cuisine et un poste de placier/Asvp.

A Noter :
A compter de 2026, les emplois non-permanent ne sont plus indiqué dans le tableau ci-dessus suite à l'arrêt du dispositif des contrats aidés en 2025.

Structure des effectifs :



Absentéisme :

Absentéisme *(en jours)*	2022	2023	2024	2025
Accident du travail	580	1473	274	377
Maladie ordinaire	3756	2775	2170	1773
Congé de longue maladie	1164	1607	1037	485
Congé de longue durée	298	325	0	0
Congés Maternités	336	275	294	259

2.3 Les charges de personnel – Orientation 2026

Prévision de la masse salariale 2026 :

En 2026, il est prévu un budget de 11 210 500 € dont 7 646 885 € en rémunérations répartis ci-dessous et 3 563 615 € en autres charges sociales, soit une évolution de 3.18 % par rapport au BP 2025 :

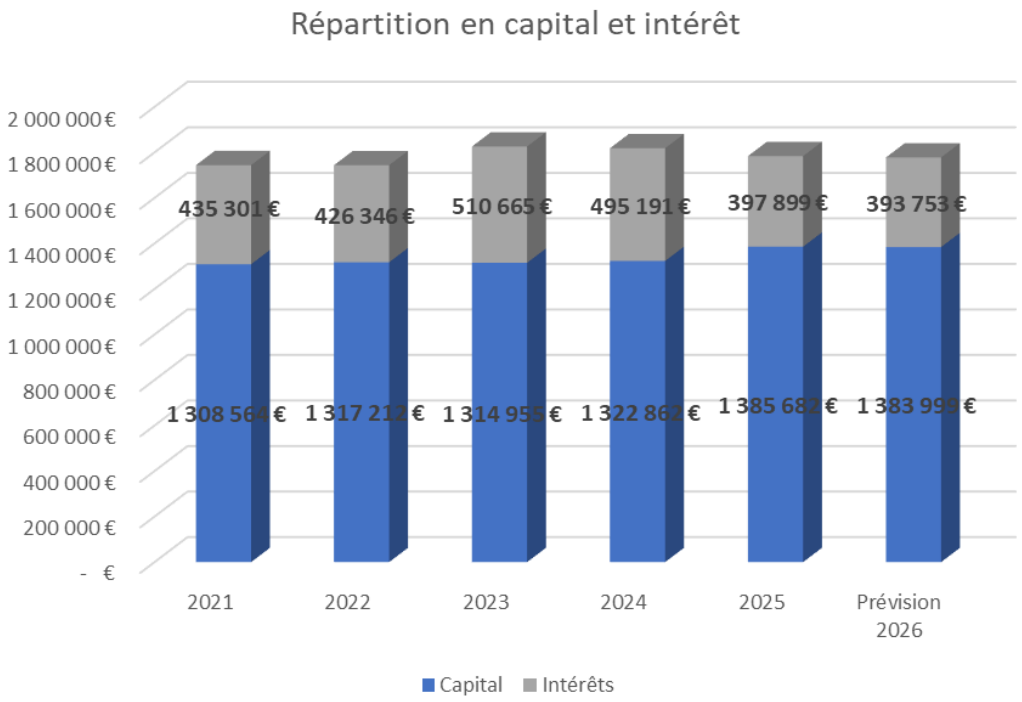
Répartition des rémunérations et des charges sociales :

Rémunérations	Titulaires	Contractuels droit public	Contractuels droit privé	Personnel Extérieur	Total
Traitement Brut + NBI	3 597 045 €	2 208 788 €	12 188 €	45 630 €	5 863 651 €
Sup. Familial	31 038 €	34 406 €			65 444 €
Régime Indemnitaire	641 300 €	434 528 €			1 075 828 €
Heures Supplémentaires	77 529 €	34 803 €			112 332 €
Prime exceptionnelle	265 359 €	168 620 €			433 979 €
Indemnités	56 213 €	24 077 €		5 795 €	86 085 €
Congés Payés	- €	9 566 €			9 566 €
Total Rémunérations (a)	4 668 484 €	2 914 788 €	12 188 €	51 425 €	7 646 885 €
Charges Sociales	URSSAF (Mobilité, Fnal, Urssaf, Pole emploi, ATIACL,…)	Centre de Gestion et CNFPT	Caisses de retraites (CNRACL, IRCANTEC, RAFP…)	Assurance, médecine du travail…	Total
Total Cotisations (b)	1 754 900 €	116 855 €	1 531 705 €	160 155 €	3 563 615 €
Total Masse Salariale (a+b)	6 423 384 €	3 031 643 €	1 543 893 €	211 580 €	11 210 500 €

3. LA DETTE COMMUNALE

La Commune de Nemours, à la date de rédaction de ce rapport (novembre 2026), est en cours de souscription d'un emprunt, lié à l'opération de restauration du patrimoine historique et aux opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics. Le montant de l'emprunt est de 1 500 000 €. Les éléments ci-dessous n'intègre pas la simulation du nouvel emprunt en raison d'un différé d'amortissement au 01/01/2027.

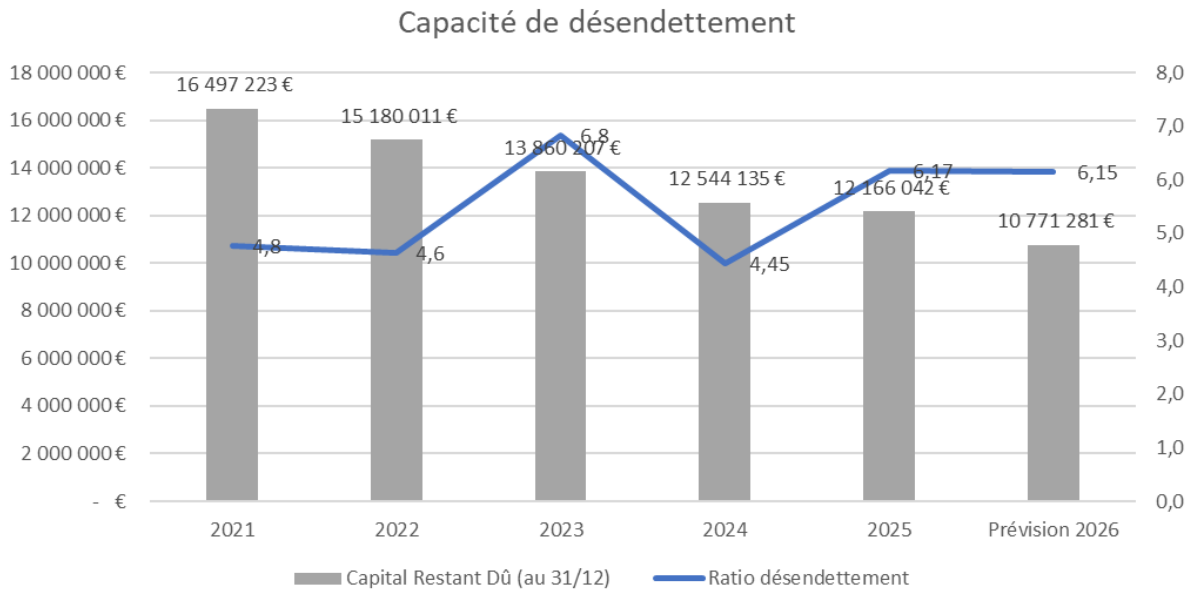
3.1 Répartition en capital et intérêts



Pour l'exercice 2025 qui s'achève, la commune a consacré 397 899 € (Intérêts courus non échus inclus) aux charges financières avec un taux d'intérêt moyen de 3.22 %.
Ces charges financières s'élèveront à 393 750 € en 2026.

S'agissant du remboursement en capital, il a été de 1 385 682 € en 2025 et sera de l'ordre de 1 383 999 € pour l'exercice 2026.

	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Annuités	1 743 558 €	1 825 620 €	1 818 053 €	1 783 581 €	1 777 752 €
Evolution n-1 (en %)	-0,02%	4,71%	-0,41%	-1,90%	-0,33%
Capital	1 317 212 €	1 314 955 €	1 322 862 €	1 385 682 €	1 383 999 €
Intérêts	426 346 €	510 665 €	495 191 €	397 899 €	393 753 €
Annuités en € / hab	132	138	139	134	-
Taux moyen	2,47%	3,54%	3,67%	3,22%	-



Dans un contexte économique et budgétaire contraint, la commune a fait le choix de poursuivre une trajectoire de désendettement. Cette orientation repose sur la volonté de renforcer la soutenabilité financière de la collectivité à moyen et long terme.

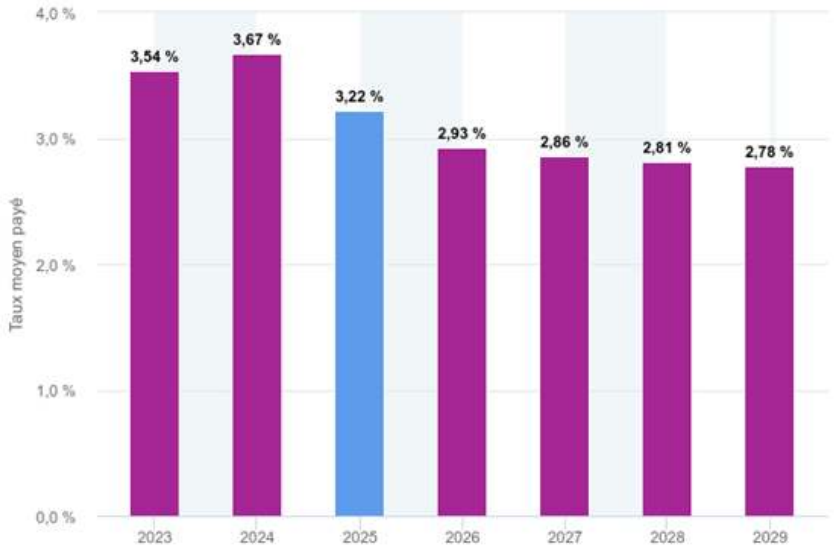
Diminution de la dette de -5 725 942 € sur la durée du mandat.

Il convient de relever que le ratio de désendettement de la Commune reste sous le seuil des 10 ans généralement considéré comme un bon indicateur de la santé financière de la collectivité pour la gestion de sa dette.

Capital Restant Dû (CRD) au 31/12/2025	Taux Moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de produits
12 166 042 €	3,22%	21 ans	11 ans et 7 mois	20

Ainsi, au 31 décembre 2025, sur le budget communal, la ville de Nemours affiche un encours de dette de 12 166 042 € répartie en 20 emprunts souscrits auprès de 5 établissements prêteurs.

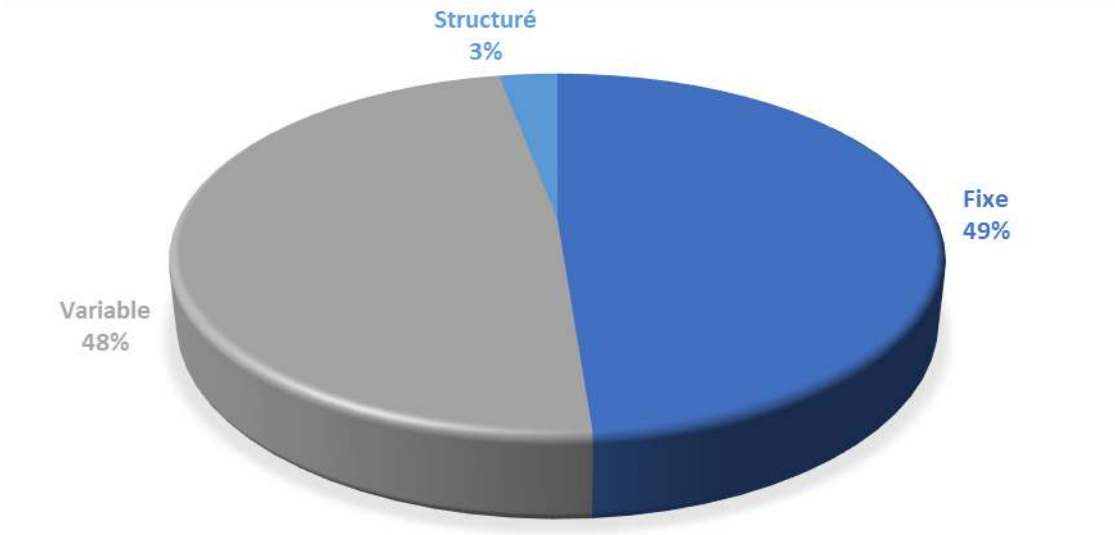
Evolution du taux moyen sur les 5 prochaines années :



3.2 Structure de la dette

- **Dette par indexation**

Indice	Montant (au 31/12/2025)	Poids dans la dette	Emprunts	Taux moyen	Durée résiduelle
Fixe	5 466 744 €	49,50%	13	3,15%	10 ans et 1 jour
Variable	5 411 339 €	47,55%	5	3,26%	21 ans et 4 jours
Structuré	327 713 €	2,95%	2	4,07%	2 ans 1 mois et 5 jours

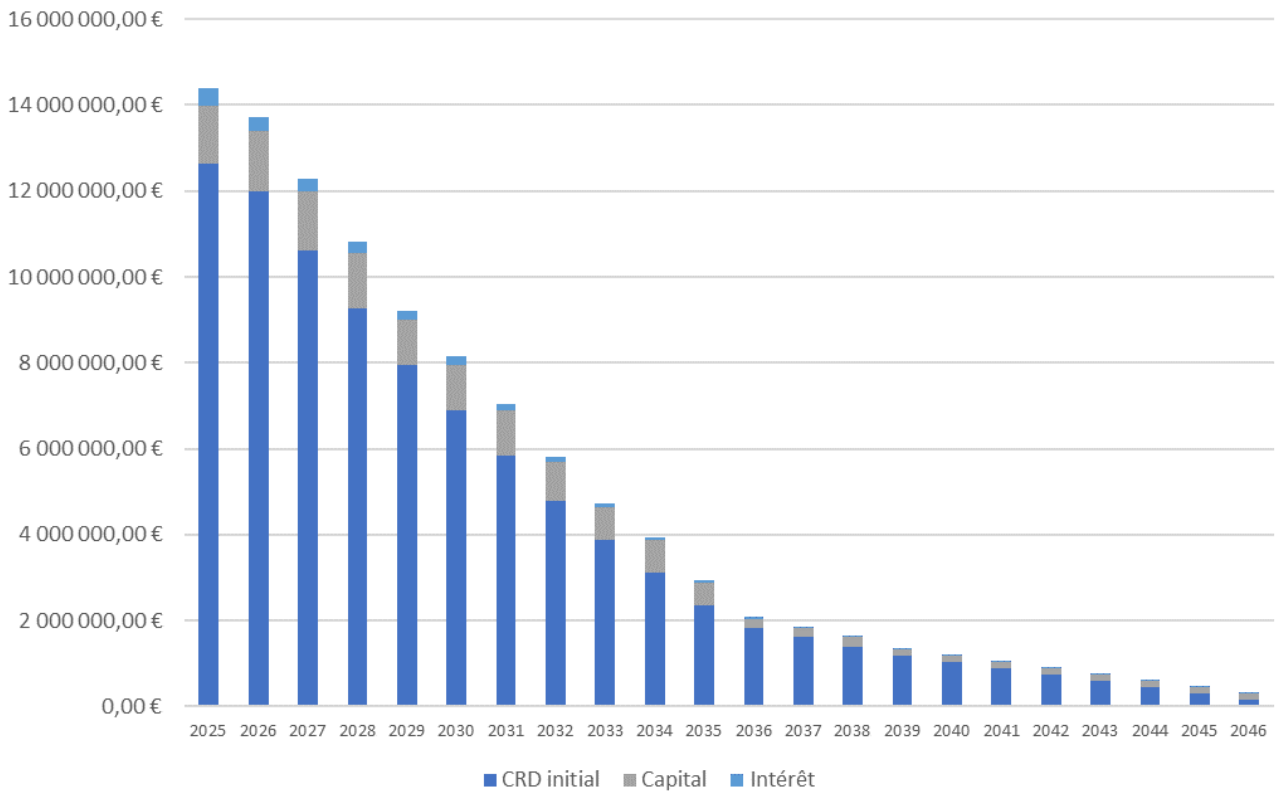


- **Répartition par prêteur**

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Caisse des Dépots et Consignations		4 089 599,50€	5	35,67%
Caisse d'Epargne Ile de France		3 253 550,00€	4	28,38%
Société de Financement Local		2 581 603,13€	7	22,52%
La banque postale		1 462 500,00€	1	12,76%
Caisse d'Allocations Familiales		78 789,82€	3	0,69%

3.3 Profil d'extinction de dette

Evolution du Capital Restant Dû (CRD)



3.4 Evolution du besoin de financement

En référence à la loi de programmation des finances publiques n° 2018-32 du 22 janvier 2018, l'évolution du besoin de financement de la collectivité, établie par l'application formelle du mode de calcul *nouveaux emprunts - remboursements d'emprunts en capita*l aboutit une capacité de financement.

Année	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Emprunt Prévisionnel	- €	2 000 000 €	2 000 000 €	- €
Emprunt Réel	- €	800 000 €	1 500 000 €	- €
Remboursement en capital de la dette	1 314 955,00 €	1 322 862 €	1 385 682 €	1 383 999 €
Besoin ou Capacité de Financement	- 1 314 955,00 €	- 522 862 €	614 318 €	- 1 383 999 €

4 LES DOTATIONS

Les dotations des communes représentent une part essentielle de leurs recettes de fonctionnement. Elles sont constituées des transferts financiers de l'État (et parfois d'autres collectivités) destinés à soutenir les budgets communaux, à corriger les inégalités et à compenser certaines charges ou pertes de ressources fiscales**.**

4.1 Dotation Forfaitaire (DF)

Conformément au Projet de Loi de Finances, l'année 2026 devrait connaître une légère baisse de l'enveloppe dédiée à la DF pour la collectivité.

Pour la commune, le budget 2026 se verra doté d'une prévision de Dotation Forfaitaire à hauteur de 1 525 500 €, soit – 5 560 € par rapport à 2025.

Dotations Forfaitaire (DF)	2023	2024	2025	Prévision 2026
Montant	1 513 373 €	1 536 594 €	1 531 062 €	1 525 500 €
Evolution en valeur	- 9 873,00 €	23 221,00 €	- 5 532,00 €	- 5 562,00 €
Contribution au redressement des finances publiques	/	/	/	/
Evolution en %	**-0,65%**	**0,88%**	**-0,36%**	**-0,36%**

4.2 Attribution de compensation (AC)

En 2026, l'attribution de compensation sera stable, à hauteur de 2 439 233 €

Attribution de Compensation (AC)	2023	2024	2025	Prévision 2026
Montant	2 439 233 €	2 439 233 €	2 439 233 €	2 439 233 €
Evolution en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Ce dispositif a pour objectif "*de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres*"

4.3 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

La ville de Nemours est toutefois inéligible à ce fonds.

4.4 Fonds de Solidarité Ile-de-France (FRSIF)

Le montant prévisionnel du FSRIF en 2026 sera équivalent aux réalisations 2025, avec une diminution de 43 952 € par rapport à 2024 soit 1 354 373 €.

Fonds de Solidarité Ile-de-France (FSRIF)	2023	2024	2025	Prévision 2026
Montant	1 368 015 €	1 398 325 €	1 354 373 €	1 354 373 €
Evolution en valeur	15 249,00 €	30 310,00 €	- 43 952,00 €	- €
Evolution en %	**1,13%**	**2,22%**	**-3,14%**	**0,00%**

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L.2531-12 du CGCT).
Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

4.5 Dotation Solidarité urbaine (DSU)

En 2026, la Dotation de Solidarité Urbaine est estimée à 2 742 080 € soit une hausse de 53 766 € par rapport à celle de 2025.

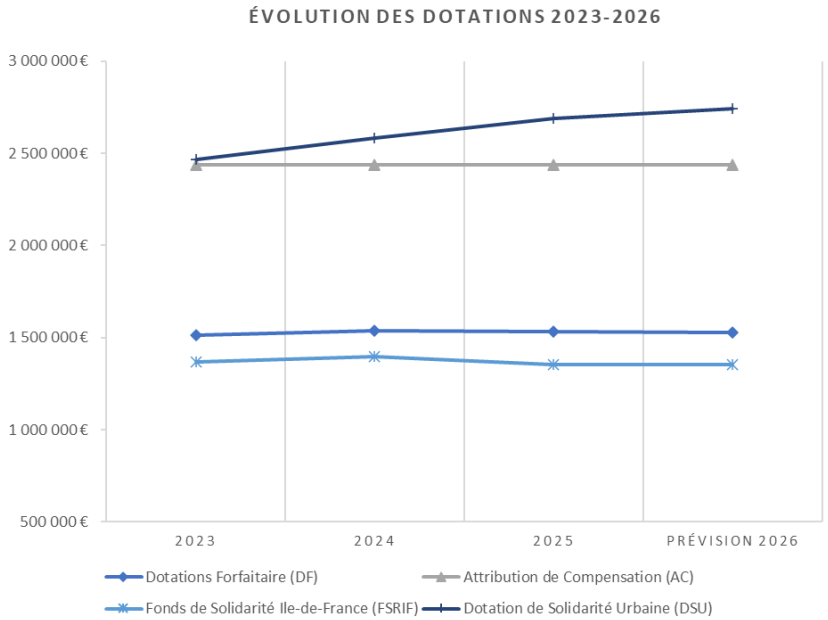
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2023	2024	2025	Prévision 2026
Montant	2 464 989 €	2 583 631 €	2 688 314 €	2 742 080 €
Evolution en valeur	64 571,00 €	118 642,00 €	104 683,00 €	53 766,00 €
Evolution en %	2,69%	4,81%	4,05%	2,00%

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

4.6 Bilan des dotations

En 2026, les inscriptions budgétaires prévoient une hausse de 0.60 % sur l'ensemble des dotations.

Dotations globalisées	2023	2024	2025	Prévision 2026
Montant	7 785 610 €	7 957 783 €	8 012 982 €	8 061 186 €
Evolution en valeur	69 947,00 €	172 173,00 €	55 199,00 €	48 204,00 €
Evolution en %	**0,91%**	**2,21%**	**0,69%**	**0,60%**



5 LA FISCALITÉ LOCALE

5.1 Les taux communaux actuels

Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune a voté ses taux 2022 en tenant compte du transfert du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 2020 du département soit 18 % pour la Seine et Marne.

Les taux appliqués des différentes taxes communales sont :

Taxes	Taux voté	Taux moyen de la strate (national 2023)	Taux moyen Départemental 2024	Taux moyen de la strate (Ile-de-France 2024)
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire (Hors résidences principales et locaux vacants)	17,95%	17,70%	23,11%	18,88%
Taxe foncière sur les propriétés bâties *Soit TFPB 2022 (28,87 %) majorée du taux*	46,87%	40,76%	46,77%	38,10%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,28%	54,06%	55,10%	69,97%

A ce stade des orientations budgétaires, il est proposé de maintenir les taux communaux pour 2026.

5.2 Les bases locales

L'article 99 de la loi de finances pour 2017 a défini le coefficient de revalorisation des bases fiscales, comme étant égal à la variation de l'indice des prix à la consommation (IPCH) de l'année précédente constaté entre novembre N-2 et novembre N-1.

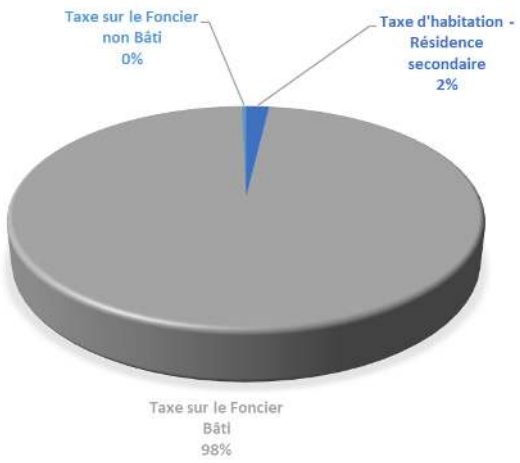
Cette revalorisation s'applique à la valeur locative foncière des locaux d'habitation et des locaux industriels. La valeur locative foncière des locaux commerciaux est quant à elle indexée sur l'évolution des loyers des locaux professionnels.

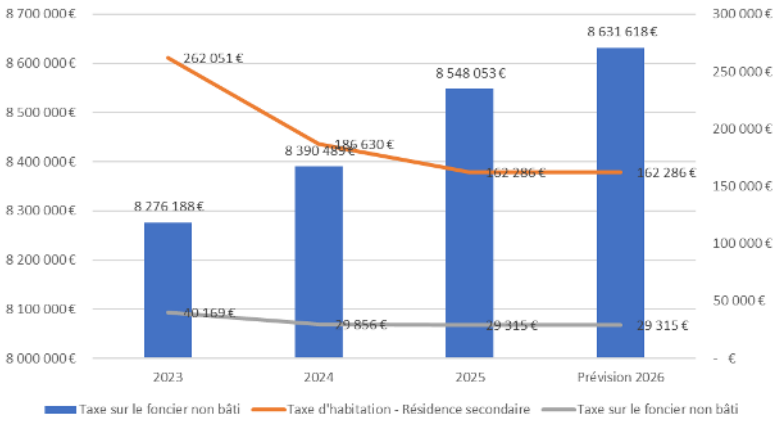
5.3 Orientation 2026

Avec une inflation constatée de 1.3% en septembre 2025, le coefficient de revalorisation des bases devrait être inférieur à 2% en 2026. Par mesure de prudence, une hypothèse de revalorisation des bases de 1 % sera retenue sur le budget 2026. Le projet de budget 2026 verra donc l'inscription d'une somme de 8 469 332 € au titre des contributions directes de TF, soit une augmentation d'environ 83 565 €.

Fiscalité	2023	2024	2025	Prévision 2026
Taxe d'habitation - Résidence secondaire				
Base nette imposable	1 459 959 €	1 039 719 €	904 100 €	904 100 €
Taux	17,95%	17,95%	17,95%	17,95%
Produit	262 051 €	186 630 €	162 286 €	162 286 €
Taxe sur le foncier bâti				
Base nette imposable	16 962 752 €	17 439 734 €	17 829 000 €	18 007 290 €
Taux	46,87%	46,87%	46,87%	46,87%
Produit *(avec lissage)*	7 973 968 €	8 174 003 €	8 356 452 €	8 440 017 €
Taxe sur le foncier non bâti				
Base nette imposable	68 925 €	51 229 €	50 300 €	50 300 €
Taux	58,28%	58,28%	58,28%	58,28%
Produit *(avec lissage)*	40 169 €	29 856 €	29 315 €	29 315 €
Produit des taxes directes	8 276 188 €	8 390 489 €	8 548 053 €	8 631 618 €
Rôles supplémentaires	- €	- €	- €	1 €
Produit des contributions directes (avant réforme)	8 276 188 €	8 390 489 €	8 548 053 €	8 631 619 €

Fiscalité après la réforme de la Taxe d'habitation	2023	2024	2025	Prévision 2026
Ressources fiscales avant réforme	8 276 188 €	8 390 489 €	8 548 053 €	8 631 618 €
Ressources fiscales indépendantes	- 89 185,00 €	- 89 391,00 €	- 99 119,00 €	- 99 119,00 €
Allocation compensatrices	*257 436,00 €*	*269 353,00 €*	*267 715,00 €*	*267 715,00 €*
DCRTP	*1 834,00 €*	*- €*	*- €*	*- €*
FNGIR	*33 617,00 €*	*33 617,00 €*	*33 617,00 €*	*33 617,00 €*
Coefficient correcteur réforme TH	*- 382 072,00 €*	*- 392 361,00 €*	*- 400 451,00 €*	*- 400 451,00 €*
Produit des contributions directes (après réforme)	8 187 003 €	8 301 098 €	8 448 934 €	8 532 499 €





6 LES ÉPARGNES DE LA VILLE 2023 - 2026

6.1 Présentation des épargnes 2023-2026

Les Soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Epargne de gestion *reflète directement le rythme de croissance des recettes de fonctionnement par rapport à celui des dépenses* **=** Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

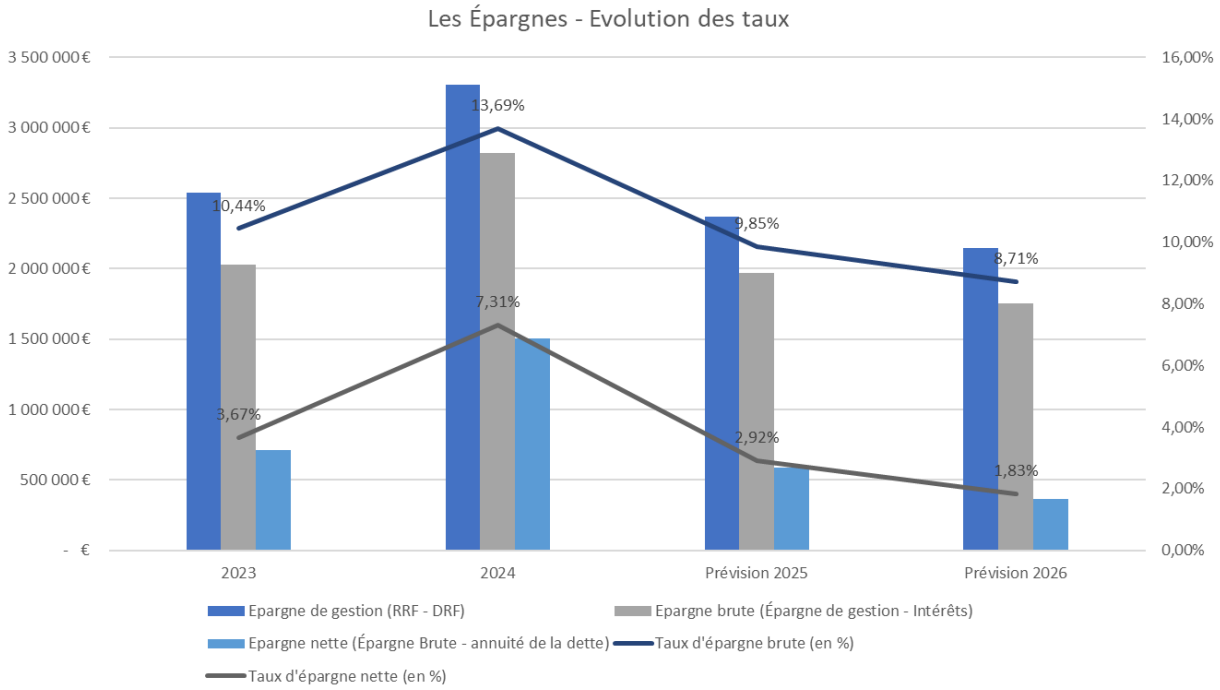
Epargne brute **=** Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette). Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

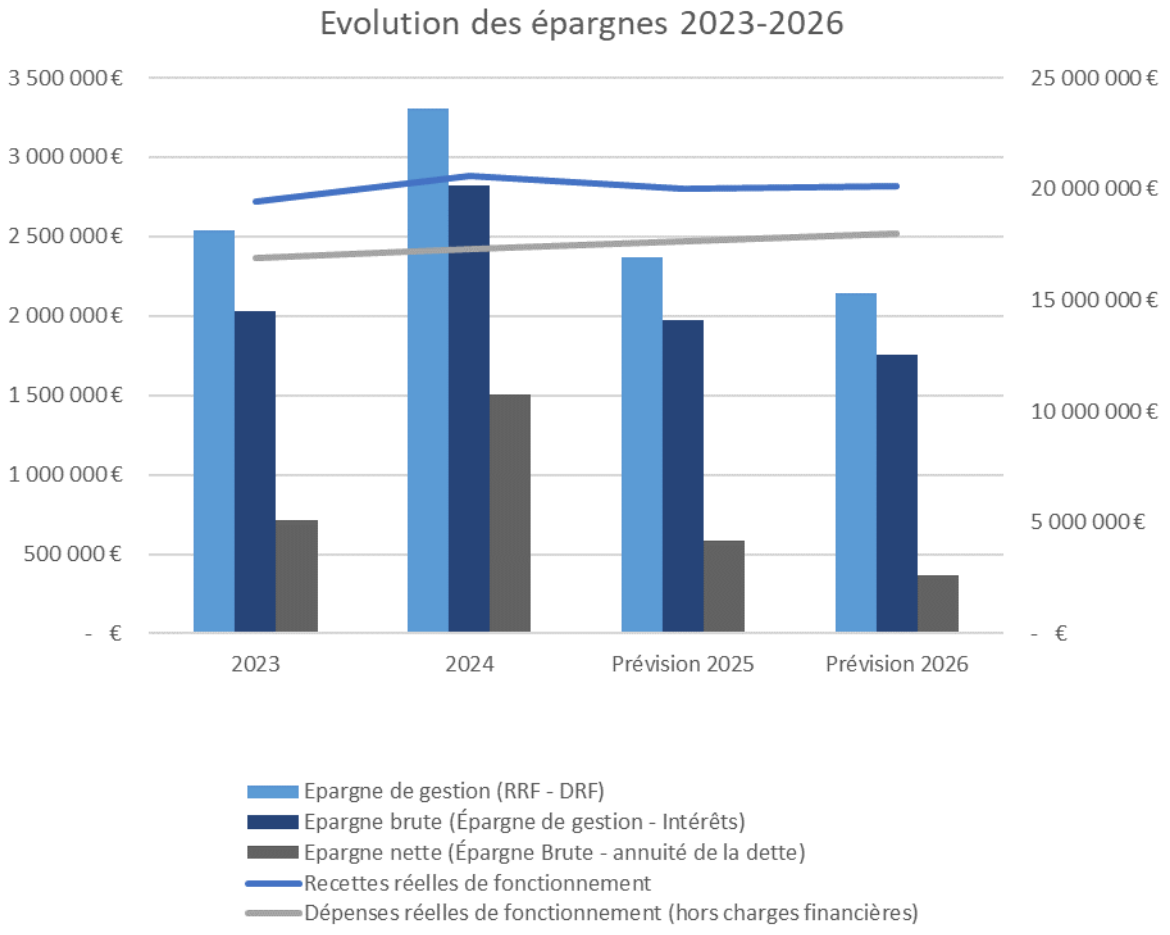
Epargne nette = Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

6.2 Situation des épargnes en 2025 et prospective 2026

Ces résultats, encore provisoires, sont des données essentielles qui serviront de base pour bâtir le budget primitif 2026.

Épargnes / Exercices	2023	2024	Prévision 2025	Prévision 2026
Recettes réelles de fonctionnement	19 411 386 €	20 595 067 €	20 010 155 €	20 113 601 €
Dépenses réelles de fonctionnement *(hors charges financières)*	16 873 870 €	17 286 358 €	17 641 835 €	17 968 091 €
Epargne de gestion *(RRF - DRF)*	**2 537 516 €**	**3 308 708 €**	**2 368 319 €**	**2 145 510 €**
Charges Financières (intérêts de la dette)	510 651 €	488 658 €	397 899 €	393 753 €
Taux d'épargne de gestion (en %)	13,07%	16,07%	11,84%	10,67%
Epargne brute *(Épargne de gestion - Intérêts)*	**2 026 865 €**	**2 820 050 €**	**1 970 420 €**	**1 751 757 €**
Taux d'épargne brute (en %)	10,44%	13,69%	9,85%	8,71%
Remboursement de la dette	1 314 955 €	1 315 302 €	1 385 682 €	1 383 999 €
Epargne nette ***(Épargne Brute - annuité de la dette)***	**711 910 €**	**1 504 748 €**	**584 738 €**	**367 758 €**
Taux d'épargne nette (en %)	3,67%	7,31%	2,92%	1,83%


Les Épargnes - Evolution des taux
3 500 000 €
3 000 000 €
2 500 000 €
2 000 000 €
1 500 000 €
1 000 000 €
500 000 €
- €
16,00%
14,00%
12,00%
10,00%
8,00%
6,00%
4,00%
2,00%
0,00%
10,44%
13,69%
9,85%
8,71%
3,67%
7,31%
2,92%
1,83%
2023
2024
Prévision 2025
Prévision 2026
Epargne de gestion (RRF - DRF)
Epargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)
Epargne nette (Épargne Brute - annuité de la dette)
Taux d'épargne brute (en %)
Taux d'épargne nette (en %)


Evolution des épargnes 2023-2026
3 500 000 €
3 000 000 €
2 500 000 €
2 000 000 €
1 500 000 €
1 000 000 €
500 000 €
- €
25 000 000 €
20 000 000 €
15 000 000 €
10 000 000 €
5 000 000 €
- €
2023
2024
Prévision 2025
Prévision 2026
Epargne de gestion (RRF - DRF)
Epargne brute (Épargne de gestion - Intérêts)
Epargne nette (Épargne Brute - annuité de la dette)
Recettes réelles de fonctionnement
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières)

EN CONCLUSION

En 2020, la majorité municipale débutait un nouveau mandat en affrontant une crise sanitaire d'un niveau inédit sur la période 2020-2022, suivi en 2023, d'une crise énergétique mondiale, impactant fortement les finances de la ville.

La gestion rigoureuse et les mesures d'économie mise en œuvre au cours du mandat ont permis de traverser ces crises, tout en poursuivant les lignes directrices du programme.

Les premières annonces des orientations du Projet de Loi de Finances 2026 et l'objectif de redressement des comptes publics auront des impacts financiers pour la collectivité. Elles ont obligé à poser des hypothèses prudentes d'évolution des recettes et des optimisations pour contraindre les dépenses.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire traduit la volonté de la municipalité de poursuivre une gestion financière responsable, fondée sur la maîtrise des charges de fonctionnement et la valorisation de toutes les sources de recettes, qu'il s'agisse de mobiliser les leviers existants, de sécuriser les ressources fiscales ou de rechercher de nouveaux partenariats et financements.

Dans un contexte économique et institutionnel exigeant, cette ligne de conduite vise à garantir la soutenabilité des finances communales, à renforcer la résilience budgétaire et à maintenir la capacité de la commune à investir pour son avenir.

L'équipe municipale réaffirme ainsi son engagement en faveur d'une gestion rigoureuse, transparente et équilibrée, au service du développement du territoire et du bien-être de ses habitants.